

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 64/01

ÉFAI – 010179 – AMR 23/031/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE la population civile de la communauté d'El Paraíso, dans le département de Bolívar

Londres, le 16 mars 2001

Des paramilitaires ont menacé de massacrer la population civile de la communauté d'El Paraíso, située dans la municipalité de Simití dans le département de Bolívar. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de ces personnes.

Un groupe de paramilitaires, qui opèrent apparemment avec deux bataillons de la 5^e brigade des forces armées colombiennes, le *Battallón Guanés* et les *Héroes del Majagual*, ont menacé les habitants d'El Paraíso. D'après les informations recueillies, ils leur ont déclaré : « *Quand l'armée s'en ira, les paramilitaires viendront massacrer tous les habitants d'El Paraíso.* »

Cette communauté est actuellement encerclée par l'armée colombienne. Par le passé, les forces régulières se sont fréquemment retirées de certains lieux avant qu'ils ne soient attaqués par des paramilitaires, malgré le fait qu'elles avaient été averties de ces offensives, ou se sont abstenues de prendre la moindre mesure alors qu'elles étaient présentes en force dans la zone concernée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pendant les premières semaines de l'année 2001, le Bureau de la Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies en Colombie a recueilli des informations faisant état de 26 massacres commis dans 11 départements, au cours desquels plus de 170 personnes ont été tuées, par des groupes paramilitaires dans la plupart des cas. Des membres de l'armée et des forces de sécurité colombiennes, ainsi que leurs alliés paramilitaires, commettent de graves violations des droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Au cours des cinq dernières années, plusieurs milliers de civils ont été tués par des groupes paramilitaires.

En février 2000, 200 paramilitaires armés ont pris d'assaut le village d'El Salado, également situé dans le département de Bolívar, tuant 36 personnes, dont un enfant de six ans. Nombre des victimes ont été attachées à une table sur le terrain de sport du village et victimes d'actes de torture, notamment de viols, avant d'être poignardées ou abattues. Selon certaines sources, une unité d'infanterie de marine a mis en place un barrage sur la route qui mène au village, empêchant des organisations humanitaires d'y accéder.

Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création des organisations paramilitaires, et donné pour instructions aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre express / lettre par avion (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des habitants d'El Paraíso, dans le département de Bolívar, des paramilitaires ayant menacé de massacrer la population civile de cette communauté ;
- exhortez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité de ces civils, en leur rappelant que si elles s'en abstiennent, leur passivité sera considérée comme révélatrice de la complicité des forces de sécurité et des groupes paramilitaires ;
- demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans la municipalité de Simití, située dans le département de Bolívar, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les personnes soupçonnées d'appartenir à ces groupes ou de les soutenir soient déférées à la justice ;
- appelez les autorités à prendre immédiatement des mesures en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 336 2109 / 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:

Dr. Alfonso Gómez Méndez
Fiscal General de la Nación
Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B 5201, Apartado Aéreo 29855
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Fiscal General, Bogotá, Colombie

Fax : + 571 570 2022 (Si un correspondant vous répond, demandez : « *Fax, por favor* », et attendez la tonalité du fax.)

Formule d'appel : *Estimado Dr., / Monsieur,*

Commandant de la 5^e brigade des forces armées :

Comandante de la V Brigada
General Martín Orlando Carreño Sandoval
Calle 14, Carrera 33,
Bucaramanga, Santander, Colombie

Fax : + 57 76 359 189 / 334 390

Formule d'appel : *Sr. Comandante, / Mon Général, (si vous êtes un homme) ou Général, (si vous êtes une femme)*

COPIES À :

Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo" :

Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"
Apartado Aéreo 33035
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*